

Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique

Pourquoi agir ?

CAP atlantique a été créée en Janvier 2003 avec la réunion de 3 ex-structures (SIVOM, CCPB, SICAPG) et possède des compétences de collecte et traitement des déchets. Le SIVOM (6 communes) a initié en 2001 une opération pilote sur le compostage domestique. CAP ATLANTIQUE a repris le dossier et en 2005, un bilan a permis d'argumenter l'extension de l'opération aux 9 communes restantes.

- ✓ Les composteurs sont aussi bien utilisés pour les DC et DV.
- ✓ Les résultats de la collecte sélective sont renforcés par la pratique du compostage domestique : les foyers équipés y présentent plus d'emballages (+ 25 % en poids) et de journaux (+ 50 % en poids).
- ✓ Réduction des OM collectées de 20 % donc moins d'OM enfouies.

La stratégie de CAP ATLANTIQUE en matière de traitement et valorisation des déchets produits sur le territoire s'accompagne de mesures de prévention par une politique ambitieuse de réduction des déchets à traiter notamment en développant une politique dynamique de compostage domestique sur le territoire.

Présentation et résultats

Constat et diagnostic de la situation initiale

Habitat : Secteur touristique : 51 % de maisons secondaires. Territoire rural, intermédiaire et urbanisé. 13 % d'habitat collectif.

Gestion collective (chiffres 2006) : Collecte des OMR au PAP et AV (30 310 t soit 457 kg/hab/an). Collecte sélective des JM (2 510 t) et des emballages hors verre (1 180 t) en PAP et en PAV. Collecte du verre (4 660 t) en PAV. Collecte des DV (15 070 t soit 227 kg/hab/an) par apport volontaire dans les 9 déchèteries puis traitement en plate-forme de compostage.

Gestion domestique : Enquête réalisée avant la dotation des foyers équipés, saisie par CAP ATLANTIQUE et analyse par le CEMAGREF. Résultats en cours d'analyse.

Orientations et objectifs

Orientation : Mettre un composteur et son bioseau gratuitement à disposition des foyers. Proposer des composteurs plastique de deux volumes : 320 L et de 620 L (prix initiaux 2006: 36.35 € HT et 61.20 € HT). Attribuer ces composteurs à tous types de foyers : résidences principales et secondaires.

Objectifs : Equiper, d'ici 2008, 50 % des foyers en résidence principale individuelle, (soit 7 080 composteurs) et diminuer ainsi les biodéchets traités.

Préparation du lancement de l'opération

Une **première phase** de développement du compostage a été lancée à partir 2001 sur 6 communes obtenant une participation massive de la population. Fin 2005, la commission Gestion des Services Urbains a choisi **d'étendre l'opération** à l'ensemble du territoire. Ainsi, Des réunions ont été organisées pour informer les élus des communes. Des moyens importants de **communication** ont été mis en œuvre pour informer les usagers : des **articles** ont été rédigés pour le bulletin municipal, des **affiches** et des **supports de communication** ont été élaborés, des informations ont été publiées dans la presse. Des **réunions publiques** faisant intervenir un **jardinier de France** (chargé de faire le lien avec l'utilisation finale du compost) ont été organisées dans chaque commune afin d'informer et recenser les personnes souhaitant être équipées. La distribution des composteurs est réalisée lors de **permanences** ou sur **rdv à domicile**. Une **charte de mise à disposition** est alors signée par l'utilisateur.



Région :

Pays de la Loire

Département :

**Loire-Atlantique
Morbihan**



chiffres INSEE	Total	Logements individuels	Concernés*	Participants
Communes	15	15	15	12
Foyers	27 165**	39 778***	20 901	8 561
Habitants	66 318	/	52 252	21 400

* logements principaux individuels ciblés par la collectivité

** Seuls les résidents principaux sont considérés. Les résidents secondaires sont comptabilisés dans leur commune où se situe le logement principal

*** Logements individuels du territoire hors distinction principaux et secondaires

Partenaires



Bilan Développement durable

o Environnement

Objectif :

2 174 tonnes de biodéchets détournées de la collecte d'OMR sur les 9 communes grâce à l'extension de l'opération.

o Economie (extension 2006-2008)

- **Équipement : 460 000 €**

Aide ADEME : 92 000 €

- **Communication, suivi : 60 000 €**

Aide ADEME : 57 770 €

Objectif :

Economie non chiffrée (amortissement du matériel sur 2 ans)

o Social

- Moyens humains pour l'extension :

2 personnes à temps plein

Date de démarrage

- o 2001

Suivi et accompagnement

Un **guide du compostage domestique**, un **aide mémoire des déchets à composter** et le **guide pratique de l'ADEME** sont donnés aux foyers équipés. Des actions ponctuelles de communication lors des **foires** ou autres **manifestations** et dans les **écoles** permettent d'informer régulièrement sur le compostage domestique. Un **soutien technique** auprès des usagers est assuré par **les animateurs** de l'opération. Des **visites** seront effectuées en fin d'extension de l'opération chez 10 % des foyers équipés pour identifier les difficultés rencontrées, leurs changements d'habitudes, leur pratique du composteur et leur utilisation du compost.

Evaluation

1^{ère} phase sur les 6 communes :

Des **caractérisations comparatives** ont été réalisées en 2005 entre les foyers équipés et non équipés d'une commune. Résultats : Les foyers équipés présentent à la collecte 20 % d'OMR en moins ; 25 % d'emballages et 50 % de journaux magazines en plus.

Un **questionnaire de satisfaction** a été réalisé en 2005 recevant un bon taux de réponse (64 %). Résultats : 84 % des utilisateurs déposent DC et DV et la plupart sont satisfaits de leur composteur. 10 % n'agissent pas sur le compost (pas d'aération, pas d'apport d'eau, pas d'utilisation du produit).

Le **taux d'équipement** était de 40 % au 30/11/2007 soit 3 691 composteurs distribués entre 2001 et 2007.

Bilan général : les objectifs sont atteints mais il reste une imprécision sur le comportement des foyers vis à vis de leurs déchets avant la mise en place du compostage.

Extension aux 9 communes :

Chaque **réunion publique** a attiré entre 60 et 80 personnes et les échanges avec le jardinier de France très intéressants.

Sur 2 zones tests de 200 foyers définies selon une typologie d'habitats (campagne et semi-urbain)

➤ **Des enquêtes** vont être préalablement réalisées avant équipement chez tous les foyers qu'ils s'équipent ou non afin de connaître leurs pratiques avant opération ;

➤ **Des pesées de bacs OM** seront effectuées pour mesurer l'impact de l'opération sur la présentation et le poids des bacs....

Les perspectives d'évolution

Plusieurs évaluations seront effectuées : au point zéro (avant l'extension), point 1 (6 mois après la dotation), point 2, 3, 4... (Tous les ans en basse saison –sans les résidences secondaires).

Enseignements

- Réaliser un point zéro avant le début de l'opération: caractérisation sur ordures ménagères selon le MODECOM et enquêtes préalables si nécessaires;
- Réaliser des pesées-test sur des secteurs types (cas pour l'extension) avec enquêtes préalables sur la gestion des déchets ménagers point zéro, m+6, m+12...;
- S'adapter à la spécificité de la commune : distribution lors de permanences, en porte-à-porte après inscription ;
- Savoir adapter son message à la demande des usagers : parler du compostage et étendre le sujet à l'utilité finale du produit à savoir le jardinage (intervention des Jardiniers de France lors de réunions publiques).



Témoignage

Jean Cudennec, usager de la commune de Férel (interview Presse Océan du 10/10/06) :

« Le produit fait un excellent paillage. On le dispose au pied des plantes et ça évite à la terre de se dessécher trop vite en été. En plus, ça contribue à l'écosystème car là où la terre est humide, il y a de la vie donc les oiseaux trouvent ici leurs petits vers » « Quand on retire de la poubelle les biodégradables, les journaux, les emballages et le verre ; finalement, on y retrouve que du plastique ». En 2003, Jean Cudennec avait pesé ses poubelles sur un mois et était parvenu au résultat suivant : en recyclant correctement, une personne produit 57.4 kg alors que la moyenne nationale est à 200 kg. Et sur ces 57 kg, 14 kg ne se recyclent pas, ces fameux plastiques en tout genre.

Contact

Collectivité : Célia Guérin
Celia.Guerin@cap-atlantique.fr
DR concernée : marc.janin@ademe.fr

Pour en savoir plus

Consulter www.Ademe.fr / Déchets / Focus
Consulter le site de la collectivité/ structure relais :
<http://www.cap-atlantique.fr/>